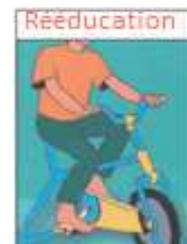


EXEMPLES DE COÛTS

SUITE À UN ACCIDENT DE TRAVAIL

Les coûts directs sont les dépenses engagées par la sécurité sociale pour soigner et indemniser l'accidenté. Ces coûts sont payés directement par les entreprises au travers des taux de cotisation.



- A La Réunion les coûts directs des accidents du travail pour l'activité de Gros Œuvre :

140 accidents avec indemnité journalière : 363 895 € (année 2012)

13 accidents avec une incapacité permanente partielle : 989 423 € (année 2012)

1 décès : 446 992€ (année 2010)

Des coûts indirects pour l'entreprise : ces sont les dépenses et charges consécutives à l'accident et supportées par l'entreprise et non couvertes par une assurance.

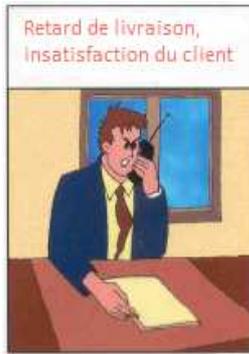


Image de l'entreprise ;

Formation du remplaçant ;

Coût de répression (si la faute inexcusable de l'employeur est retenue) ;

Honoraires d'expert ou d'avocat en cas de poursuite ;

Indemnité à la victime ou à sa famille ;

Heures supplémentaires pour rattraper le retard ;

Casses, pertes de matériel ;

Etc.

LE COÛT INDIRECT EST ESTIMÉ À 3 À 5 FOIS LE COÛT DIRECT.